



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PROCÈS-VERBAL

### FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL ACADÉMIQUE

Rédacteur : Serge KROLIK, Secrétaire administratif du FS CSA-SA

La Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration académique (FS CSA-A) s'est réunie le mercredi 7 février 2024 sous la présidence de Monsieur Pierre-François Mourier, recteur de région académique de La Réunion, au sein de la salle Paty, au rectorat de La Réunion.

Lieu : rectorat de La Réunion

Date : 07 février 2024

#### **Participant à la réunion :**

##### ***À titre des représentants de l'administration :***

Monsieur Pierre-François Mourier, recteur de région académique de La Réunion,  
M. Guillaume LEMERCIER, directeur adjoint des ressources humaines, représentant de la Secrétaire Générale Adjointe - Directrice des Ressources Humaines.

##### ***À titre des représentants du personnel :***

*Pour L'Union nationale des syndicats autonomes Éducation (UNSA Éducation) :*

M. Jean-Michel MORISSE, en qualité de titulaire,  
M. Jean François CHAN LAP, en qualité de titulaire,  
Mme Daniela SITALAPRESAD, en qualité de titulaire,  
M. Denis URBINO, en qualité de titulaire,  
Mme Christine LABOUBE, en qualité de suppléante,  
Mme. Yolaine PETAN-RANGUIN, en qualité de suppléante.

*Pour La Fédération syndicale unitaire (FSU) :*

M. Jean-Odel OUMANA, en qualité de titulaire.

*Pour ACTION ET DÉMOCRATIE :*

M. Christian MASSONI, en qualité de titulaire,  
Mme Marie-Lyne SOUBADOU, en qualité de titulaire.

*Pour la FNEC FP FO :*

Mme Arlette ERAPA-VARDIN, en qualité de titulaire,  
M. Henri POINY-TOPLAN, en qualité de titulaire.

##### ***À titre d'experts :***

Mme Valérie FRUTEAU DE LACLOS, secrétaire générale adjointe, directrice des fonctions support et de la modernisation administrative,  
Mme Léa SEBBAR, chargée de mission SSCT,  
M. Richard MICARD, conseiller de prévention académique et chef du service SAP2SCT,  
Mme Sophie BONNECAZE, conseillère de prévention départementale 1<sup>er</sup> degré,  
Mme Nathalie MANOURY, conseillère de prévention départementale 2<sup>nd</sup> degré.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Lyne SOUBADOU

## Ouverture de séance à 14h30

Monsieur le Président accueille les participants à la FS CSA-SA.

- Vérifie si le quorum est atteint en vérifiant la liste d'émargement.
- Reprécise le consensus : les suppléants invités peuvent s'exprimer mais ne prennent pas part aux votes.
- La séance est déclarée ouverte.

## Ordre du jour

[Point 1](#) – Installation de la FS CSA-SA et présentation du règlement intérieur

[Point 2](#) – Désignation du secrétaire de la FS CSA-SA, de son suppléant et de leur mandat

[Point 3](#) – Compte rendu de la visite du rectorat du 28/10/2022 par le CHSCTA et la FS CSA-A

[Point 4](#) – Bilan télétravail 2022/2023 et point sur les statistiques de demandes 2023

[Point 5](#) – L'évaluation des risques professionnels dans les services, élaboration du DUERP

[Point 6](#) – Questions diverses

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, le président présente les experts et précise l'arrivée de la médecin conseillère technique le 15 février 2024

## Déclaration liminaire des membres représentants de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Spécial Académique

**FSU : Annexe I**

**UNSA ÉDUCATION : Annexe 2**

La **FSU** dénonce le malaise entre la communauté éducative et le ministère de l'Éducation Nationale.

Au niveau académique :

Elle s'étonne du retard de l'installation de cette formation spécialisée, s'interroge sur les conditions de recrutement des ANT ainsi que des conditions de travail au rectorat.

Elle sollicite des précisions concernant les conditions du télétravail.

**UNSA ÉDUCATION** salue l'installation de la FS CSA-SA au regard des ressentis des personnels en ce qui concerne les conditions de santé sécurité au travail.

Elle veillera, au travers de cette formation à améliorer ces conditions.

## Ordre du jour :

**Le président** revient sur le sujet des nouveaux programmes de l'enseignement professionnel. Il est dans l'expectative et attend l'arrivée du ministre délégué à l'enseignement professionnel au regard de la rentrée 2024.

En ce qui concerne les problèmes de recrutement, il rencontrera le Secrétaire Général à ce sujet.

Concernant l'annonce ministérielle portant sur la mise en place de la semaine des quatre jours, des questions persistent quant aux services déconcentrés concernés et aux ministères impliqués. Une fois ces éléments clarifiés, des discussions pourront être engagées.

**L'UNSA** annonce que les académies de Guadeloupe et de Martinique sont passées sous cette organisation. Il est primordial que l'académie de La Réunion rejoigne ce dispositif au regard des conditions de circulation très compliquées pour des agents venant de toute l'île.

Ce dispositif relève de l'accord cadre de l'aménagement du temps de travail, il propose une concertation afin d'aller vers des semaines de quatre journées et demi en attendant les effets de la politique générale du premier ministre.

**Le président** est en accord avec cette proposition de concertation.

## **Point 1 - Installation de la FS CSA-SA et présentation du règlement intérieur**

**Le président** précise que ce projet a été préparé par un groupe de travail, l'ensemble des remarques des organisations syndicales ont été prise en compte.

**L'UNSA** précise l'article 5. « *Les experts ne peuvent assister qu'à la partie des débats les concernant* ».

**Le président** partage ce mode de fonctionnement. Il s'attache d'ailleurs à le respecter à chaque réunion.

**Le directeur adjoint des ressources humaines**, précise que les experts présents sont les conseillers de prévention, à ce titre ils sont concernés par tous les points à l'ordre du jour. La secrétaire générale adjointe, directrice des fonctions support et de la modernisation administrative n'interviendra que sur le point 5.

**L'UNSA** aimerait que les experts soient présentés aux membres. (une seconde présentation s'en suit)

**Le président** soumet au vote le projet de règlement intérieur du CSA-SA.

**Résultat du vote : Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus de voter : 0 ; Pour : 7**  
**Adopté à l'unanimité.**

## **Point 2 - Désignation du secrétaire de la FS CSA-SA, de son suppléant et de leur mandat**

**Le directeur adjoint des ressources humaines** précise la mission et la durée de leurs fonctions. Ce sont des interlocuteurs privilégiés entre les membres de la formation et la chargée de mission SSCT. Leur durée de mandat peut aller de 1 an à 4 ans.

**Le président** propose de mettre au vote un mandat de 4 ans pour le/la secrétaire de la FS CSA-SA.

Concernant la durée du mandat du secrétaire et de son suppléant, **L'UNSA** aimerait que ce soit 4 ans pour le secrétaire et propose Mme SITALAPRESAD Daniela.

### **Vote pour la durée de mandat de 4 ans du secrétaire et son suppléant :**

**Résultat du vote : Contre : 4 ; Abstention : 0 ; Refus de voter : 0 ; Pour : 5**  
**Le mandat du ou de la secrétaire et de son suppléant est fixé à 4 ans**

**Désignation du secrétaire et de son suppléant.**

**L'UNSA** propose Mme SITALAPRESAD en tant que secrétaire.

**ACTION ET DÉMOCRATIE** propose Mme SOUBADOU en tant que suppléante.

**La FSU** propose M. OUMANA en tant que suppléant.

### **Vote pour la désignation du ou de la secrétaire : Mme\_SITALAPRESAD**

**Résultat du vote : Contre : 4 ; Abstention : 0 ; Refus de voter : 0 ; Pour : 5**  
**Mme SITALAPRESAD est élue secrétaire pour un mandat de 4 ans.**

### **Vote pour la désignation du suppléant : M. OUMANA**

**Résultat du vote : Contre : 4 ; Abstention : 0 ; Refus de voter : 0 ; Pour : 5**  
**M. OUMANA est élu secrétaire suppléant pour un mandat de 4 ans.**

**Le président** prend acte de la prise de fonction de :

- Mme SITALAPRESAD comme secrétaire de la FS CSA-SA pour une durée de 4 ans,
- M. OUMANA comme suppléant pour une durée de 4 ans.

### **Point 3 - Compte rendu de la visite du rectorat du 28/10/2022 par le CHSCTA et la FS CSA-A**

Compte rendu présenté par :

Mme COMBE, secrétaire académique de la FS CSA-A (FSU),  
M. BALBINE, membre de la FS CSA-A. (UNSA ÉDUCATION)

Mme COMBE présente cette action qui s'inscrit dans le cadre des missions d'information et de prévention des risques professionnels par l'ex CHSCTA aujourd'hui FS CSA-A. La visite des services du rectorat a débuté en mars 2022 suite à une demande des agents.

La visite du rectorat avait pour but d'évaluer les risques psychosociaux (RPS), pour proposer des pistes d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Les résultats recueillis s'appuyaient sur un questionnaire basé sur le modèle de GOLLAC et sur un questionnaire déjà proposé en 2016.

Ce questionnaire a été mis en ligne sous forme d'un LimeSurvey par le chargé de mission CHSCTA puis sa successeur, avec l'appui de la DSI. Les résultats ont fait l'objet de plusieurs groupes de travail de la FS CSA-A.

La FS CSA-A a fait le constat que les dates étaient inappropriées. Des travaux dans les locaux du rectorat ont perturbé l'organisation des services ainsi que la gestion des salles pour les entretiens individuels. Les représentants du personnel ont par ailleurs été occupés par les élections professionnelles.

La visite s'est effectuée en 3 parties :

- 1<sup>ère</sup> partie : visite physique des locaux pour rencontrer le secrétaire général ainsi que ses adjointes, la directrice des ressources humaines et la directrice des fonctions support et de la modernisation administrative. Les Assistants de Prévention du Rectorat étaient également présents. L'objectif étant d'évaluer le ressenti en rapport au RPS au travers de 3 domaines :
  - Les travaux de réhabilitation du rectorat,
  - Le télétravail,
  - La réorganisation des services.
- 2<sup>e</sup> partie : la mise en ligne du questionnaire qui a recueilli 128 réponses complètes sur 600 agents. Ce ratio ne représente pas un échantillon valable statistiquement.
- 3<sup>e</sup> partie : 2 séries d'entretiens individuels ont été programmées. 11 agents ont été reçus dans les locaux du rectorat en novembre 2022 et 7 à la DANE Nord en juin 2023.

Le résultat n'est pas satisfaisant au-delà des difficultés contextuelles de part :

- la méfiance des agents envers les éventuelles répercussions suite à la participation aux entretiens (à la DANE comme au rectorat),
- un manque de communication qui entraîne une méconnaissance et incompréhension du rôle de la FS CSA-A qui semble juge et partie aux yeux des agents.

**La FNEC FP FO** propose que les membres se déplacent vers les agents. Elle estime que les RPS ne se limitent pas à ces 3 facteurs.

**La secrétaire académique de la FS CSA-A** précise qu'il y a un protocole précis pour les visites. Il est compliqué de se déplacer dans tous les bureaux sans perturber le service. La hiérarchie a été invitée au même titre que les agents.

**L'UNSA ÉDUCATION** informe que cette enquête a été diligentée par la rectrice (Mme MANES-BONISSEAU) après le passage d'un Ministre à la Préfecture de La Réunion qui a sollicité un état des lieux des RPS.

Elle estime que la hiérarchie aurait dû associer les élus du personnel du rectorat car ils disposent d'indicateurs différents pour l'évaluation des RPS. Ils avaient sollicité la hiérarchie à l'époque pour la mise en place d'un CHSCT spécifique pour le rectorat.

**ACTION ET DÉMOCRATIE** corrobore et indique que cette défiance provient d'un manque de concertation.

**Le président** s'étonne de cette défiance des personnels envers les représentants des organisations syndicales. Il trouve inconvenant de penser qu'il y ait collusion entre les représentants syndicaux et la hiérarchie.  
Il estime qu'il y a eu un manque d'accompagnement de la gouvernance.  
Il est nécessaire de rompre avec cette culture de la défiance, cette ambiance est délétère pour la qualité de vie au travail.

**L'UNSA ÉDUCATION** énonce que les membres de la FS CSA-SA vont s'attacher à faire un travail de fond envers les collègues afin d'optimiser la communication.  
Elle sollicite le recteur afin d'obtenir le compte rendu de l'enquête RH par les ISG.

**Le président** n'a pas connaissance de ce document et va se rapprocher de la doyenne afin d'obtenir de plus amples informations.

**La secrétaire académique de la FS CSA-A** propose, afin d'écarter cette défiance, de faire appel à un cabinet d'audit extérieur afin d'éviter les écueils.

**L'UNSA ÉDUCATION** précise que cette action a déjà été initiée par le responsable de la DSI. Cette expérience a été bénéfique pour le personnel. Il n'y a pas eu de défiance. À l'issue, il y a eu des actions concrètes.

**Le président** insiste sur la nécessité de l'existence de cette nouvelle formation spécialisée. Il regrette qu'elle ne soit installée que cette année.  
Il revient sur l'enquête en précisant que bien que l'échantillonnage soit insuffisant scientifiquement il reste pertinent pour envisager des pistes d'amélioration.  
Il propose d'accompagner les élus de la FS CSA-SA s'ils souhaitent faire une visite du rectorat.

Il n'est pas convaincu par l'organisation d'enquêtes par un cabinet privé qui n'aurait pas connaissance des problématiques fonctionnelles du rectorat. Si tel est le cas, il est primordial que ce soit une équipe pluridisciplinaire de personnes spécialisées.  
Il pose la question aux membres afin de savoir s'il y a un accord unanime pour externaliser l'enquête sur l'état des lieux concernant la qualité de vie au travail. Cela n'aura pas valeur d'acceptation automatique.

**L'UNSA ÉDUCATION** énonce que pour l'externalisation, il serait opportun de mettre en place un cahier des charges précis et ciblé sur ce que l'on recherche.  
Il pense que cette façon de procéder aide à rompre ce climat de défiance.

**L'UNSA ÉDUCATION** s'exprime au sujet d'un accord lors du dernier CSA de novembre 2023 : les modifications relatives à l'utilisation de l'application KÉLIO devaient être précédées par un GT. Elle constate que des changements ont eu lieu sans leur participation.  
Par ailleurs, les Autorisations Spécifiques d'Absences (ASA), dispositif de droit pour les élus, n'est pourtant pas respecté.

**Le directeur adjoint des ressources humaines** précise les conditions de demande d'ASA en rapport au décret 82-447 : certaines sont de droit, d'autres soumises à l'avis du supérieur hiérarchique.

**La FSU** explicite au président le changement de protocole, plus contraignant lors d'une demande de congés annuel sur Kelio.  
Il en va de même pour un congés maladie où il est demandé un duplicata du volet 3 du document CERFA de déclaration d'arrêt maladie.

**Le directeur adjoint des ressources humaines** réaffirme sa disponibilité à intervenir pour aider les personnels lors d'un dysfonctionnement.

**Le président** s'étonne du non-respect de la protection des données au sujet du certificat d'arrêt maladie et de la demande de sur-validation pour les ASA après autorisation du supérieur hiérarchique. Il propose de se pencher sur ces dysfonctionnements afin de les régler.

#### **Point 4 - Bilan télétravail 2022/2023 et point sur les statistiques de demandes 2023**

La **chargée de mission SSCT** présente le bilan 2022-20223 et un point d'étape sur les demandes 2023-2024 en s'appuyant sur les documents en vidéo projection.

Le nombre de jours de télétravail hebdomadaire est toujours en augmentation. Cela s'explique par les faits suivants :

- initialement, seule la DSI avait mis en place le télétravail,
- l'effet COVID,
- le télétravail apporte un confort face aux problématiques de transports, de gestion du temps de travail et de conciliation vie professionnelle/vie personnelle.

On remarque par ailleurs, une répartition genrée en adéquation avec les données du bilan social.

**ACTION ET DÉMOCRATIE** indique qu'il existe des divisions où le nombre de jours de télétravail est limité alors que le personnel est demandeur.

**Le président** répond qu'il existe des divisions où le télétravail est plus accessible qu'à d'autres au regard de leurs caractéristiques. Il est difficile de généraliser cette forme de travail. Cela dit, s'il y a des divisions où le télétravail n'est pas appliqué sans raison particulière, il y a lieu d'en discuter avec un travail d'objectivation des exigences de poste.

La **chargée de mission SSCT** précise que le décret n'autorise que 3 jours maximum de télétravail par semaine. Seuls les agents bénéficiant d'une prescription médicale peuvent être en télétravail au-delà.

**La FSU** énonce qu'il manque des éléments comparatifs entre les bilans.

**Le directeur adjoint des ressources humaines** indique que cela est dû à la différence de protocole d'enregistrement des données entre les différents bilans. On est passé d'un mode manuel sur un tableau à l'aspiration des résultats par le logiciel COLIBIS qui a ses caractéristiques et ses contraintes.

Sur ce point il faudrait reformuler les questionnaires de demandes afin de retrouver les indicateurs.

**UNSA Éducation** demande s'il est possible d'obtenir le tableau des indemnités forfaitaires en rapport aux journées de télétravail.

**Le président** répond qu'il va se rapprocher du service concerné pour la transmission de ce document.

### **Point 5 - L'évaluation des risques professionnels dans les services, élaboration du DUERP**

**La secrétaire générale adjointe, directrice des fonctions support et de la modernisation administrative** expose ce point.

Le SAP2SCT est chargé d'accompagner la mise en œuvre et l'utilisation du document. Il a défini 7 étapes d'accompagnement allant du R0 au R6. (*protocole transmis aux membres de la formation spécialisée*)

13 CMS vont élaborer leur DUERP (*document transmis aux membres de la formation spécialisée*)

Certains de ces services ont entamé la démarche de la constitution du DUERP avec les ADP accompagnés du SAP2SCT.

Au rectorat, le processus a été initié en 2019 pour arriver ce jour au niveau R3. Il y a eu 8 personnels formés.

Il y a une solution de développement au niveau du Ministère à l'attention des services académiques. Son déploiement est prévu pour la fin de l'année scolaire 2023-2024. De ce fait, il est conseillé aux académies de ne pas amorcer le développement de solutions locales.

Concernant l'outil actuellement utilisé dans l'académie, son déploiement est en cours avec un travail du SAP2SCT depuis 2016-2017 sur la base d'une solution développée par l'académie de Montpellier.

Cette solution a été retenue par le CHSCTA en 2017.

Le ministère sera interrogé afin de savoir si les données obtenues avec l'outil utilisé seront transférables vers l'application ministérielle afin d'aller vers une analyse plus fine.

**Le président** préconise d'attendre l'outil du ministère malgré les imperfections inhérentes à sa mise en place.

Il est important de mettre en place une solution de migration entre les 2 outils en dépit des difficultés. Lors d'une prochaine formation spécialisée, il sera nécessaire de faire un point afin de mettre à jour les données pratiques du terrain, spécifiques à l'académie de La Réunion.

**Le conseiller de prévention académique et chef du SAP2SCT** précise que cela fait 7 ans que le ministère travaille sur cette application. Sur le cahier des charges, cet outil initié par le Ministère des finances doit aspirer les données de celui de Montpellier.

En attendant sa concrétisation, le SAP2SCT doit continuer à accompagner les établissements de l'académie. Concernant les services, il lui semble intéressant d'attendre l'outil ministériel.

Il faut également se poser la question de la personne qui pilotera cette application pour le CSA-SA sur la base du volontariat.

Il propose, en concertation avec La secrétaire générale adjointe, directrice des fonctions support et de la modernisation, de désigner une personne à mi-temps chargée de l'implantation et du développement de cette application la première année.

La **chargée de mission SSCT** ajoute qu'il est possible de faire des GT à cet effet afin d'aider cette personne référente

#### **Point 6 - Questions diverses**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Le président  
Le recteur de région académique  
recteur d'académie

**Signé**

**Pierre François MOURIER**

La secrétaire académique

**Signé**

**Daniéla SITALAPRESAD**

Le secrétaire administratif

**Signé**

**Serge KROLIK**



## **(Annexe I)**

### **Déclaration liminaire des membres représentants de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Spécial Académique**

#### **DÉCLARATION LIMINAIRE FSU à la FS CSA-SA du 7 février 2024.**

Monsieur le Président, Mesdames & Messieurs.

Monsieur le Président, depuis sa nomination, la Ministre de l'Éducation nationale essuie quelques revers. Une rupture s'est installée avec les personnels, avec leurs représentants au sein de la communauté éducative.

Un ancien Ministre de l'Éducation nationale, Jean Pierre Chevènement qui a démissionné 3 fois, disait : « un ministre ça démissionne ou ça ferme sa gueule ».

Le recteur de Paris a démissionné, fait rare de la part, d'un haut fonctionnaire qui a été désavoué lors d'un Conseil Supérieur de l'Éducation. Face à un devoir de loyauté, on ne peut que saluer son courage. Il est à constater qu'à ce jour, 4 ministres de l'Éducation sous la mandataire du Président Macron. Cela montre un profond malaise à l'école avec des trous dans la raquette.

Il est temps de jouer la balle de match et de mettre la balle au centre.

De fortes rumeurs quant au retour (ou nous actons, le retour) d'un ancien ministre de l'EN ayant plusieurs cordes à son arc. Va-t-il nourrir, abreuver la communauté éducative et murmurer dans les oreilles des représentants des personnels ?

Monsieur le Président, suite aux élections professionnelles de décembre de 2022, des organisations syndicales ont été élues à la CCP des ANT ATSS dont la FSU. Nous déplorons de nouveau qu'à ce jour, que cette instance n'a pas été installée encore moins non publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Actuellement de forts soupçons, se portent sur des situations des ANT qui méritent une clarification en ce qui concernent les recrutements et les indices de rémunérations.

A titre d'exemples :

- un recrutement nous semble-t-il, d'un agent contractuel au rectorat avec un indice supérieur à 500.
  - embauches de proches ou de connaissances au détriment des ANT avec ancienneté et compétences.
  - Une embauche d'un agent à 50% mais qui a travaillé à 100% sur la période concernée sans avenant.
- Nous souhaitons tirer au clair ces situations.

Les ANT sont considérés comme des variables d'ajustement, taillables et corvéables à la merci d'un renouvellement de contrat. Actuellement dans les divisions des personnes, un mal-être et des clivages s'installent. Un management avec la peur et des pressions sur les précaires à la merci d'un contrat. Les conditions de travail se dégradent et le volume d'activités augmente. La partie immergée de la souffrance s'amplifie.

Quant au télétravail est dans le viseur de certains responsables hiérarchiques. Les droits à congés annuels ou RTT font souvent l'objet de remarques désobligeantes. Quand une journée de congé est prise après une journée de Télétravail, il est demandé de venir sur site sur la journée de Télétravail.

Nous prenons acte de la prise en compte de la modification de la circulaire rectoriale 2023-2024 relatif au dispositif d'accompagnement des personnels confrontés à des difficultés de santé, circulaire qui était discriminatoire pour les ATSS.

Enfin, Monsieur le Premier Ministre souhaite ouvrir le chantier sur le temps de travail sur 4 jours dans les administrations déconcentrées, qu'en sera-t-il dans notre académie, au rectorat et dans les services annexes ?



(Annexe 2)

### **Déclaration liminaire UNSA Éducation FS CSA SA du 07 février 2024**

Monsieur recteur l'installation de cette formation spécialisée du CSA SA sera pour nous d'une grande aide. En effet les constats de l'enquête sur le MORAL, LA QUALITE DE VIE AU TRAVIAL, LA SANTE ET L'AVENIR PROFESSIONNEL menée auprès de plus 8400 personnels de notre ministère de l'Éducation Nationale en 2022, par notre syndicat reste d'actualité.

La souffrance de nos collègues au travail est bien présente. Le moral et la santé des collègues à pris coup, ne serait-ce qu'avec les dernières réformes successives et les dernière vagues de logiciels qu'ils ont dû gérer tant bien que mal.

Monsieur recteur à travers cet organe nous veillerons à apporter les réponses sur les domaines de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail, aussi bien en matière de prévention que d'alerte.

L'UNSA Éducation utilisera tous les moyens que cette formation spécialisée pour apporter les réponses aux administratifs du rectorat.

Les élus UNSA Éducation du FS CSA SA